



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 51122

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les inquiétudes exprimées par les neurologues suite à la révision de la nomenclature des actes médicaux qui a notamment réduit de 3,3 % la cotation de l'électromyogramme. Cette mesure pénalise la profession dont les actes n'ont pas été revalorisés depuis 1995. Elle dévalorise par ailleurs toute la démarche intellectuelle qui conduit au diagnostic neurologique alors que les investigations des praticiens sont de plus en plus complexes et s'appuient sur l'exploitation d'appareils sophistiqués et onéreux. Il lui demande par conséquent quelles mesures elle compte prendre afin de garantir l'évolution de la qualité du diagnostic neurologique ainsi que des traitements thérapeutiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51122

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5496